



---

Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 2 février 2024	WFP/EB.1/2024/1/2/Rev.1
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Ordre du jour provisoire annoté

### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2024. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi sur l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants participant à la session.

### 3. *Déclaration liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

### 4. *Questions de politique générale*

#### a) Mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Comme suite à la lettre qu'a envoyée au Président du Conseil d'administration l'Ambassadeur du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York en sa qualité de Président du Bureau de coordination internationale des pays les moins avancés, et comme en est convenu le Bureau du Conseil à sa réunion du 19 décembre, le Secrétariat présente un point sur la manière dont le PAM prévoit de tenir compte du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés dans ses activités. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

b) Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de transport aérien

Comme suite à l'approbation de la politique en matière de transport aérien par le Conseil à sa première session ordinaire de 2023, celui-ci a demandé au Secrétariat de lui présenter un point sur la mise en œuvre de cette politique à sa première session ordinaire de 2024. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

c) Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie\*

Comme suite à l'approbation par le Conseil du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie à sa session annuelle de 2022, le Secrétariat présente un point sur la mise en œuvre de ce fonds. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

## 5. **Rapports d'évaluation**

a) Rapports succincts des évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction

Ces évaluations passent en revue et analysent toutes les activités du PAM indiquées dans les plans stratégiques de pays. Elles en évaluent la performance et les résultats et fournissent des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques, la conception des programmes et leur mise en œuvre. Les constatations et les recommandations issues des évaluations aideront les bureaux de pays à élaborer les plans stratégiques de pays suivants et à exécuter les programmes. Les rapports succincts des évaluations des plans stratégiques de pays ci-après sont présentés au Conseil **pour examen**:

1. Bhoutan (2019–2023)
2. Madagascar (2019–2024)
3. Philippines (2018–2023)

## 6. **Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

1. Bhoutan (2024–2028)
2. Burundi (2024–2027)
3. Tchad (2024–2028)
4. Gambie (2024–2028)
5. Madagascar (2024–2028)
6. Mauritanie (2024–2028)
7. Philippines (2024–2028)
8. République de Moldova (2024–2026)

---

\* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

b) Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles

1. Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées en vertu de délégations de pouvoirs entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2023

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document récapitulant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et les augmentations budgétaires correspondantes approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

c) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel\*

Un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, y compris ceux directement liés aux répercussions de la pandémie de COVID-19, sera présenté au Conseil **pour information**.

d) Exposé oral sur le plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques\*

Comme l'a demandé le Conseil, le Secrétariat fera un exposé oral sur l'état d'avancement du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques. Ce point sera présenté au Conseil **pour information**.

**7. Questions d'organisation et de procédure**

a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2024-2025

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2024-2025 est présentée **pour information**.

**8. Questions d'administration et de gestion**

a) Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil désignera cinq de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant devant être nommés en 2024 et en 2025. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du Corps commun d'inspection intéressant son travail reçus entre la présentation du précédent document au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2023;
- ii) la liste des rapports du Corps commun d'inspection publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des organes directeurs d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

- c) Dispositions concernant la désignation d'un Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle par intérim

Les dispositions concernant la désignation d'un Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle par intérim ont été approuvées par le Conseil moyennant un vote par correspondance le 15 janvier 2024. Ce document, qui comprend les pièces pertinentes, est présenté au Conseil **pour information**.

**9. Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2023 lui est présenté **pour approbation**.

**10. Questions diverses**

- a) Exposé oral sur l'examen de la structure organisationnelle et le budget pour 2024\*

Comme évoqué lors de la réunion tenue avec le Conseil le 31 janvier 2024 et conformément à ce qui a ensuite été convenu avec le Bureau, le Secrétariat fera oralement le point sur l'examen de la structure organisationnelle et le budget de 2024. Cet exposé sera présenté au Conseil **pour information**.

- b) Exposé oral sur l'examen de la gouvernance\*

Dans le prolongement des premières concertations du groupe de travail chargé de l'examen de la gouvernance, son président sera invité à présenter oralement au Conseil, **pour information**, un point sur les progrès accomplis à ce jour.

- c) Rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM\*

Le rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

- d) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

**11. Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.